



A LA VEILLE DES ELECTIONS : LA DGAC SPONSORISE L'UTCAC !

Dans une récente communication l'UNSA-UTCAC (ex SATAC) publie une lettre du DG de la DGAC, datée du 17 octobre 2011 et affirme que des avancées sont en cours.

Qu'en est-il vraiment ?

La formation initiale des TSEEAC sera portée à 3 ans et une nouvelle grille est en cours d'élaboration. Comme le précise le DG ces deux sujets impliquent une modification du statut TSEEAC. Concernant la grille et l'allongement de la formation, FO a travaillé pour que la troisième année ne pénalise pas les futurs TSEEAC dans leur avancement dans les différents grades et en terme d'indice. Fin 2010 nous avons travaillé avec les services du SG sur la transposition de la nouvelle grille issue des accords fonction publique. Nous avons pointé de nombreuses erreurs pénalisant les futurs et actuels TSEEAC. Le SG devait prendre en compte nos remarques et refaire des propositions à la fonction publique. Depuis de longs mois le dossier « grille » traîne en longueur et FO relance régulièrement la DGAC qui se réfugie derrière les lenteurs de la fonction publique. A cette date rien n'est malheureusement finalisé malgré ce que tente de faire croire l'UTCAC....

Concernant le futur corps des ICEAC, FO majoritaire chez les cadres a depuis longtemps demandé la création d'un corps d'encadrement et d'expertise au sein de la DGAC. Le DG écrit que ce point a été "évoqué" avec la DGAFP et précise la volonté de réduire le nombre de statuts. **Les états généraux obtenus par certains syndicats (FO demandeur) auront bien lieu (le mandat a été validé en CTP DGAC) et nous souhaitons faire reconnaître les fonctions d'encadrement et d'expertise quel que soit le corps (IEEAC, TSEEAC, Attachés, Agents contractuels, ICNA, IESSA....).**

Il faut savoir qu'au sein de l'UNSA il y a 3 positions très différentes :

- UNSA IESSA est contre le projet initial de la DGAC et de la DGAFP qui prévoit la mise en extinction du corps des IESSA,
- UNSA ICNA qui refuse que les ICNA soient concernés,
- UNSA UTCAC qui demande expressément que les TSEEAC sur des postes CTAC puissent accéder à ce corps : c'est la principale raison de signature du protocole 2010 par l'UTCAC. Là encore de nombreuses discussions auront lieu et la DGAC ne s'engage aucunement sur la création d'un corps d'encadrement et d'expertise.

Ce courrier qui n'apporte rien de nouveau est un simple soutien à l'UTCAC pendant la période électorale.

Quelle compromission a accepté l'UTCAC pour que la DGAC le soutienne ?

Du 18 au 20 octobre 2011

Votez FO

